



Monsieur Jean-Michel MACIAS
Madame Cindy MACIAS
98 T rue du Colonel Fabien
95670 MARLY LA VILLE

Rivecourt, le 15 mars 2024.

Dossier n° **PC 60540 23 T0004**

Date de dépôt : **12/10/2023**

Adresse des travaux : 28 rue de la République
60126 RIVECOURT

Nature des Travaux : Réhabilitation de la maison en deux appartements Démolition d'une partie de la maison

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le **12/10/2023** à la **mairie de RIVECOURT** une **demande de Permis de construire**.

Par lettre du 09/11/2023, réceptionnée par vos soins le 15/11/2023, je vous ai demandé de bien vouloir, dans les 3 mois, compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- ✓ **A01. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme] :** fournir un plan de masse, côté, à l'échelle, faisant apparaître la partie à démolir.
- ✓ **PCMI04. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] :**
 1. la démolition de la partie de la construction existante n'a pas été reprise dans la notice fournie le 20/11/2023,
 2. la démolition de la cheminée n'est pas indiquée dans la notice,
 3. Confirmer que l'occultation des lucarnes sera assurée par des volets battants ?
- ✓ **PCMI05. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] :**
 1. fournir les plans de façades avant et après travaux, à l'échelle, faisant apparaître les partitions picardes, avec les volets, et indiquant les matériaux, teintes et dimensions.
 2. Confirmer que l'occultation des lucarnes sera assurée par des volets battants ?

- ✓ **PCMI06. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]**

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 15/02/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet, le service instructeur n'ayant pu statuer sur la demande en l'état.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



**Le Maire,
Grégory HUCHETTE**

La présente décision a été ou sera transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le 15/03/2024.